

LES 5 ANNEXES COMPTABLES EN COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété, Comptables copropriété et Directeurs(trices) de cabinets.
- Prérequis de connaissances : Notions en immobilier et notamment en copropriété
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Connaître les documents obligatoires en copropriété et analyser les 5 annexes comptables dans son ensemble**
- Expliquer les annexes comptables en assemblée générale

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o Apports théoriques et pratiques
 - o Apprentissage par des études de cas et des jeux et activités variées
 - o Ancrage des apprentissages dans la durée
 - o Approche opérationnelle transposable au contexte professionnel
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Madame Chrystelle GUYON : Consultante formatrice certifiée en immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (15 min)

Présentation par le CEP SO
Tour de table et évaluation des niveaux

Énumérer les éléments constituant les annexes 1 à 5

Définition des documents comptables obligatoires
Étude des annexes 2 et 3 sur les charges courantes
Analyse des annexes 4 et 5 sur les travaux
Lecture de l'annexe 1 : l'état financier

Analyser les 5 annexes comptables à travers une étude de cas concrète

Retrouver les éléments importants de chaque annexe
Comprendre le budget proposé pour mieux le présenter en assemblée générale
Analyser la santé de la copropriété à la lecture des 5 annexes comptables

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.